

Fiche « Bonne pratique » - (nom de ville)

Nom de la collectivité		Localisation (sur carte) ou CARTE (lien)
Nom de la collectivité		
Domaine(s) concerné(s)		
Population		
Site Internet (en anglais) :		
Contact :		

Points essentiels de la politique novatrice déployée :

--

(Mis à jour le ...)

Communiqué conjoint entre la France et le Japon : Un partenariat d'exception pour promouvoir la sécurité, la croissance, l'innovation et la culture

A l'invitation de M. Shinzo Abe, premier ministre du Japon, le Président de la République française M. François Hollande a effectué une visite d'Etat au Japon du 6 au 8 juin 2013. Elle constituait l'occasion de renouveler et d'intensifier les axes de coopération entre nos deux pays, fondée sur l'adhésion à des valeurs communes et des intérêts convergents dans un contexte en forte mutation.

C'est pourquoi la France et le Japon ont élaboré une feuille de route qui détermine concrètement les secteurs dans lesquels et les mesures par lesquelles les deux pays poursuivront leurs coopérations au cours des cinq années à venir. Le suivi de cette coopération et d'un dialogue régulier est confié par leurs gouvernements respectifs.

L'importance de la coopération décentralisée est soulignée dans le Communiqué conjoint entre la France et le Japon, diffusé à cette occasion :

« La France et le Japon se réjouissent de la vitalité des relations, jumelages et actions de coopération décentralisée entre collectivités locales. Les deux pays s'attacheront à identifier des rapprochements emblématiques et à soutenir les projets, en particulier dans le domaine économique et du développement durable qui seront menés dans le cadre des quatrièmes rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui se tiendront en 2014 à Takamatsu » (Communiqué conjoint entre la France et le Japon, 7 juin 2013).

Pareillement, dans la Feuille de route pour la coopération franco-japonaise 2013-2018, dans l'Objectif n°17 : Approfondir la coopération décentralisée, est indiqué :

« - La France et le Japon renforceront leur coopération décentralisée en facilitant les partenariats, les jumelages et les réseaux d'informations entre les autorités locales et régionales. Les deux pays s'efforceront de maximiser les retombées de la coopération décentralisée pour les entreprises françaises et japonaises. Les actions pourront couvrir tous les champs de compétence des collectivités territoriales en matière de développement durable et économique : aménagement du territoire, environnement, énergies renouvelables, transports, culture, tourisme, échanges universitaires, études scientifiques, échanges scientifiques et économiques, prévention des risques liés aux catastrophes naturelles ;

- Les deux pays s'efforceront, en amont des 4èmes Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée qui se tiendront en 2014 à Takamatsu, de favoriser les échanges entre collectivités françaises et japonaises par l'intermédiaire d'organismes tels que CLAIR et CUF (mise en place d'un comité de pilotage, création d'un site d'information) ;

- La France et le Japon poursuivront leur soutien aux actions menées par les collectivités territoriales dans le cadre de la reconstruction de la région du Tohoku, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'urbanisme et de la prévention des risques liés aux catastrophes naturelles. »